



Pour diffusion immédiate

## Communiqué de presse

### Une rentrée scolaire en toute sécurité

**Beloil, le mardi 27 août 2024** – Les policiers de la Régie seront présents dans les zones scolaires pour assurer la sécurité des milliers d'élèves qui retourneront à l'école après une période de congés bien méritée. En effet, une soixantaine d'écoles sur le territoire reprendront leurs activités le jeudi 29 août.

Les policiers profiteront de l'occasion pour sensibiliser les automobilistes à l'importance de respecter le Code de la sécurité routière dans les débarcadères et aux abords des écoles. Ils rappelleront l'importance de ralentir, de respecter les indications du brigadier scolaire, d'immobiliser leur véhicule lorsque les feux intermittents des autobus scolaires clignotent et de ne pas utiliser de cellulaire au volant. Les automobilistes pris en infraction pour excès de vitesse en zone scolaire recevront une amende doublée.

### Vous avez un rôle important à jouer

Les parents seront aussi invités à conscientiser leurs enfants aux bons comportements à adopter dans un débarcadère, ainsi qu'aux dangers qui peuvent survenir. Pour ceux qui bénéficient du transport scolaire, il sera important d'attendre que l'autobus soit bien immobilisé avant de monter ou de descendre et, pour traverser une rue, de circuler devant l'autobus (non derrière) afin d'être vus par le chauffeur et par les autres automobilistes.

**PRUDENCE DANS LES ZONES SCOLAIRES**

**MA RÈGLE DE CONDUITE !**

- TRANSPORT SCOLAIRE**  
200\$ + FRAIS + 9 POINTS
- BRIGADIER SCOLAIRE**  
300\$ + FRAIS + 4 POINTS
- STATIONNEMENT OU IMMOBILISATION DANS UN ENDROIT INTERDIT :**  
60 \$ + FRAIS
- EXCÈS DE VITESSE ZONE SCOLAIRE**  
AMENDES DOUBLÉES

**ATTENTION « SYNDROME DE LA PORTE »**

Il entraîne un **DANGER** pour la sécurité et même la vie des enfants.

Si vous circulez dans une zone scolaire, sachez que le « syndrome de la porte » s'y répand très rapidement

**ÉCOLE**

**QU'EST-CE-QUE C'EST?**

Trouble de comportement pouvant affecter les conducteurs qui déposent des enfants à l'école. La personne affectée a l'impression que l'endroit le plus sécuritaire pour déposer sa progéniture est situé le plus près possible de la porte, peu importe la signalisation en place et au détriment de la sécurité de tous les enfants.

**SYMPTÔMES**

- Arrêt en zone interdite
- Entrave à la circulation
- Entrave au débarcadère des autobus scolaires
- Stationnement en double

**TRAITEMENT**

- Bien identifier et respecter la signalisation
- Suivre les règles du Code de la sécurité routière (CSR)
- Posologie: au quotidien

Source : Police de Gatineau

– 30 –

Source :  
Élaine Magnan, responsable des communications  
Téléphone : 450 536-3333 poste 428  
Cellulaire : 438 351-0583  
[emagnan@police-rsl.qc.ca](mailto:emagnan@police-rsl.qc.ca)